

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-CROIX**, étant assemblé en session ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune par respect des mesures sanitaires en vigueur, après convocation légale faite le jeudi 03 février 2022, sous la présidence de Madame Sylvie OBADIA, 1^{ère} adjointe.

Madame la 1^{ère} adjointe ouvre la séance à 19 heures.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Il n'y a pas d'observation ; il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Présents : Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA, SIFFERT.
Messieurs CURTAT, DIDIER, HAUTAPLAIN, MARTIN, MEANT, RABATEL.

Excusés : Monsieur LEVRAT ayant donné pouvoir à Madame Sylvie OBADIA
Monsieur DONGUY ayant donné pouvoir à Madame Florence BERTHIER-CASSET
Madame CHOUTEAU ayant donné pouvoir à Madame Corine GONIN

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Le compte rendu de la session du 16 décembre 2021 est validé à l'unanimité. La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture de l'ordre du jour.

1- Subventions aux associations pour l'année 2022

Plusieurs associations ont adressé des demandes de subventions à la mairie. Toutes ont été rejetées à l'exception

- du Comité de Jumelage de Montluel (rendue obligatoire par la signature du contrat et s'élevant à 0.50€/habitant) ;
- du centre de secours de Montluel ;
- des Bleuets de France, également obligatoire car aucune collecte n'est réalisée lors des commémorations des 8 mai et 11 novembre. Pour rappel, cette association vient en aide aux victimes de guerre, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

Pour les associations de notre village, jusque-là, la municipalité ne versait une subvention qu'à deux associations communales et l'on peut considérer cela comme injuste. Aussi, est-il proposé, aux membres du Conseil Municipal, le choix entre le versement d'une subvention à chacune des associations et l'achat de matériel pouvant être utile à l'ensemble de ces associations (un deuxième barnum ou une remorque réfrigérante, par exemple), ces matériels étant habituellement loués pour les manifestations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour l'achat de matériel, en remplacement des subventions jusqu'alors allouées.

2- Location de la Salle Polyvalente

Les plaintes pour le bruit généré par les fêtes qui ont lieu dans la salle polyvalente se multiplient. Il devient nécessaire de trouver un moyen d'y remédier.

Faut-il cesser de louer ce lieu ? Faut-il interdire la location aux jeunes ? ...

Après débat, il est décidé de modifier le règlement de location de la salle polyvalente en augmentant le montant du dépôt de garantie et en notifiant dans le règlement que, dès la première plainte émanant du voisinage, le dépôt de garantie sera confisqué.

3- Temps de travail sur la base de 1607 heures (délibération)

En application de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui met un terme aux régimes dérogatoires des 1607 heures annuelles en posant le principe d'un retour obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, aux 1 607 heures annuelles de travail, le Conseil Municipal accepte le dispositif.

Monsieur Dominique LAMBERT et Madame Patricia DEPESME sont concernés par cette disposition.

4- Projet de la Halle par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

5- Questions diverses

- Règlement de la bibliothèque :

Le projet de la bibliothèque initié au début du mandat va être prochainement finalisé.

Le règlement intérieur de la bibliothèque, joint en annexe, est soumis aux membres du Conseil Municipal et validé à l'unanimité.

- Parc de Gabet :

Des enfants du village ont demandé à être reçus par la municipalité pour s'entretenir de l'état du Parc de Gabet. Initialement, ce petit espace réservé aux enfants était équipé de jeux, de toilettes, mais ceux-ci ont été rapidement détériorés par des personnes malveillantes. Aussi, la commune n'a-t-elle pas poursuivi l'entretien de celui-ci.

Ces enfants ayant proposé de nettoyer eux-mêmes le lieu, la mairie va étudier la possibilité de l'agrémenter à nouveau (jeux, table de pique-nique, ...).

- Devis d'éclairage de la cour de l'école :

Deux devis ont été réceptionnés pour 2 points d'éclairage (avec détecteur et temporisation) et installation de 2 prises électriques dans le local du Syndicat d'Initiatives. Pour une même prestation, l'un des devis est d'un montant double de l'autre...

- La Journée Village propre est fixée au samedi 19 mars à 9h00.

- Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu lundi 14 mars 2022 en salle polyvalente, à 19h00 et mardi 5 avril 2022 en salle du conseil, à 19h00.

Le Maire, Michel LEVRAT

